

**PROCES VERBAL DE R E U N I O N DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 Juin 2013**

Date de convocation : 18/06/2013

Date d'affichage : 18/06/2013

Nombre de Membres:

En exercice: 15

Présents : 12

L'an 2013, le 24 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GESLIN

**Etaient présents :** Monsieur GESLIN Joseph, Maire, Mmes : LORON Jeanne, PORTAIS Christelle, RAIMBAULT Laurence, SOURDRIL Sylvie, MM : AUBIN David, CHEDEMAIL Gérard, DEBROIZE Philippe, GILHODES Frédéric, LEMOINE Patrick, MARTIN Pierre-Yves, TEXIER Jacques

**Absents excusés :** Excusé(s) ayant donné procuration : MM : DAUBIAS Luc à Monsieur MARTIN Pierre-Yves, MEYER Ivan à Mme PORTAIS Christelle - Excusé(s) : M. ARTU Laurent  
M. Gérard CHEDEMAIL quitte la séance à 22h.

**Secrétaire de séance :** Mme LORON Jeanne

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le compte-rendu (C-R) de la réunion du 13 mai 2013.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2013.

- de nommer secrétaire de séance pour la réunion d'aujourd'hui en date du 24 Juin 2013, Mme LORON Jeanne

M. le Maire propose à l'assemblée d'inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour:

- **ENVIRONNEMENT -Installations classées pour la protection de l'environnement**

- **FINANCES - SUBVENTIONS à l'association CROQ VACANCES**

Le Conseil Municipal accepte d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

◇ **URBANISME – DOCUMENT D'URBANISME - ZAC des Lavandières - Présentation du projet**

◇ **DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATION - Cession terres agricoles au lieu-dit "La Roche"**

◇ **FINANCES – DIVERS - Location de la salle du terrain de foot - Fixation du tarif pour l'utilisation du gaz**

◇ **FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL CONTRACTUEL - Agence postale - Renouvellement de contrat**

◇ **ENVIRONNEMENT -Installations classées pour la protection de l'environnement**

◇ **FINANCES - SUBVENTIONS à l'association CROQ VACANCES**

◇ **URBANISME – DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Déclaration d'intention d'aliéner**

**2013\_05\_01 - URBANISME - DOCUMENTS D'URBANISME - ZAC des Lavandières - Etudes préalables**

M. le Maire présente l'état d'avancement des études et le scénario envisagé qui prévoit 88 logements: 16 logements semi-collectifs, 12 logements de type "maisons en bande / maisons de ville" et 60 lots libres dont la surface varie de 350 m<sup>2</sup> à 650 m<sup>2</sup>.

En vue de la réunion publique prévue le 2 juillet prochain, M. le Maire et la commission ZAC souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le périmètre d'études et le scénario envisagé. M. le Maire précise qu'il est prévu dans la procédure de ZAC une délibération d'approbation des études préalables au cours de laquelle le bilan financier estimé sera présenté, après avoir dressé le bilan de la concertation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la poursuite de l'étude du projet d'aménagement tel que présenté.

## **2013\_05\_02 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATIONS - Cession de terres agricoles au lieu-dit La Roche**

M. Chedemail, concerné par l'affaire présentée, quitte la salle et ne participe ni au vote ni au débat.

M. le Maire fait part du souhait de l'agriculteur locataire de terres agricoles appartenant à la commune au lieu-dit La Roche, d'acquérir la parcelle section ZL n°150 .

M. le Maire, étant encore en attente d'éléments d'informations auprès de la SAFER, propose au Conseil Municipal de surseoir cette question et de la reporter au prochain conseil Municipal.

A la majorité, le Conseil Municipal décide de reporter à une réunion ultérieure cette question.

## **2013\_05\_03 - FINANCES LOCALES - DIVERS - Location de la salle du terrain de foot - Fixation du tarif pour l'utilisation du gaz**

M. le Maire rappelle que les anciens éléments de cuisine de la salle des Fêtes encore en état de marche ont été installés à la salle du terrain de foot. Un branchement gaz a dû être réalisé pour le piano de cuisson.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 20 € par jour la mise à disposition du gaz pour ceux qui le souhaitent.

## **2013\_05\_04 - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL CONTRACTUEL - Agence postale - Renouvellement du contrat de travail**

M. le Maire rappelle que la commune emploie Madame Claudine BREMONT pour la gestion de l'agence postale depuis 6 ans, sous la forme de deux contrats en CDD de 3 ans, à temps non complets à raison de 11h hebdomadaires. Il y a lieu de renouveler le contrat de travail.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 5°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que Madame Claudine BREMONT a bénéficié de contrats successifs sur cet emploi d'une durée totale de 6 ans et qu'au-delà de cette durée le renouvellement du contrat ne peut s'effectuer qu'à durée indéterminée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- de renouveler le contrat de travail de Madame Claudine BREMONT, à compter du 1er juillet 2012, aux mêmes conditions que son dernier contrat: adjoint administratif territorial de 2ème classe (cat.C), échelle 3, 1er échelon
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## **2013\_05\_05 - DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - Installations classées pour la protection de l'environnement**

M. le Maire présente à l'assemblée le dossier présenté par Monsieur Franck DUCLOS en vue d'être autorisé à procéder à la restructuration d'un élevage de volailles, implanté au lieu-dit « Le Moncel ». Une enquête publique est ouverte depuis le 6 juin 2013 jusqu'au 8 juillet 2013.

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit émettre son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier présenté par Monsieur Franck DUCLOS en vue d'être autorisé à procéder à la restructuration d'un élevage de volailles, implanté au lieu-dit « Le Moncel ».

### **2013\_05\_06 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - Participation à Croq Vacances**

M. le Maire rappelle la délibération n° 2013\_02\_03 en date 18 mars 2013 du décidant d'attribuer une subvention de 3 € par journée enfant à Croq Vacances que ce soit pour l'accueil de loisirs de Retiers, l'Arche des Loisirs de Coësmes et du Theil ainsi que pour l'espace jeunes.

Pour rappel, l'association demandait 11.51 € / JE pour l'accueil de loisirs de Retiers, 17.48 € / JE pour l'Arche des Loisirs et 10.92 € / JE pour l'espace jeunes. Après avoir pris connaissance des montants de subventions attribués par les différentes collectivités, le bureau de l'association a pris contact avec les communes de domiciliation des enfants fréquentant Croq Vacances afin de les informer de leurs difficultés financières et leur demander de participer davantage. Si la participation d'Essé n'augmente pas, l'association a décidé d'appliquer le tarif "hors commune partenaire" soit une majoration de 4 € par journée enfant aux familles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- de verser 4 € supplémentaires par journée enfant pour l'accueil de loisirs de Retiers et pour l'Arche de Loisirs, à condition que la commune soit considérée comme "commune partenaire",
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **Questions diverses :**

#### **ASSOCIATIONS**

##### **Les Fées du Fitness**

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, Mmes PORTAIS et SOURDRIL informaient l'assemblée de la dissolution prochaine de l'association en raison de l'absence de professeur. Elles confirment cette information et précisent que suite à l'assemblée générale qui s'est déroulée le 12 juin dernier, les membres de l'association ont décidé de donner des steps à la commune et de lui verser le solde de trésorerie de l'association, afin d'aider la commune à réaliser les travaux de restauration de l'église.

##### **Les Fées de la Musique**

M. Pierre-Yves MARTIN dresse le bilan positif de la Fête de la Musique d'Essé qui a eu lieu le 14 juin dernier dans l'enceinte du Musée. Il informe que sur les 1 000 € de subvention accordée à l'association, 400 € suffiront pour couvrir les dépenses.

#### **CIMETIERE**

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'achat de 4 cavurnes pour le cimetière.

#### **MUSEE et Site de la Roche aux Fées**

Mme LORON informe l'assemblée de l'offre nouvellement mise en œuvre pour attirer plus de visiteurs au Musée: il est remis aux visiteurs du site mégalithique une entrée gratuite pour le musée pour une entrée payante, valable uniquement le jour de la visite du site.

#### **URBANISME - DIA**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas utiliser son droit de préemption pour le bien cadastré section C n°980, situé 27 rue des Artisans.